

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Claude Houle Beausoleil

<https://www.cadre21.org/membres/205e928b04083af43a5e87a1>

Date d'obtention : 2021-03-10 20:31:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Dans un premier temps on doit parlé à la personne qui signale ou à la victime et sécurisée la personne. Nous prenons le questionnaire (guide) nous sommes accueillant dans notre approche . Notre préoccupation est de voir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant, la nature (nudité partielle , complète , est-ce qu'on voit le visage, la nature des photos et vidéos. Nous regardons en aucun cas les photos et les vidéos. Nous vérifions les intentions et l'étendu des photos. Nous devons rencontrer les jeunes impliqués dans la situation utilisé le guide afin de poser les questions. Nous devons faire effacer les photos qui circulent afin de minimiser les dégâts. Nous devons prévenir la direction et les parents . Ainsi que travaillé en étroite collaboration avec les policiers selon la nature de l'acte. Il ne faut pas oublié de remettre le guide parents afin que la personne soit soutenue ainsi mettre un plan de soutien et service en place au besoin.

Dans la dernière étape , on regarde aussi avec les policiers qui fait le signalement à la protection et la jeune et à la protection canadienne de l'enfance dans un acte malveillant. Les étapes sont importantes ainsi cela permet à ceux-ci de faire le lien entre d'autres jeunes impliqués.

Au besoin , si le policier ne le fait pas d'emblé contacter l'organisme comme Mamamia si s'est un acte malveillant .

Acte impulsif : intervention au niveau scolaire et les parents , offrir le soutien nécessaire et élaborer un plan au besoin.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation nous guide dans la bonne pratique de nos interventions en matière sexto, cela permet d'uniformisé nos pratiques entre intervenant.

Le soucis de bien accompagner nos victimes à l'aide du guide.

Nous sommes former davantage dans la nouvelle air des téléphones cellulaires et réseaux sociaux. Nous constatons comme intervenant scolaire que nous intervenons de façon fréquente avec la situation covid et le fait les jeunes ont tous accès aux réseaux sociaux.

Nous sommes bien outiller et nous pouvons mieux travailler en partenariat ce qui est bien important dans cette situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Dans un premier la sécurisé , lui dire que cela va s'arranger que nous allons faire les démarches pour faire effacer les photos ou vidéos. Soutenir la personne qui a eu un acte impulsif ou malveillant.

Rendre le climat calme et propice à la discussion afin d'en savoir davantage sur l'évènement.

Garder une ouverture d'esprit et respecter la personne en ne regardant pas les photos et demandant de faire effacer le tout . Les répercussions peuvent avoir des impacts à court et à long terme donc garder un plan de soutien auprès de la victime, des jeunes se sentiront honteux ou insouciant dans les deux cas on doit totalement les accompagnés et leur dire que cela va s'arranger.